



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rendez-vous citoyen

Question écrite n° 47421

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les inquiétudes que suscite au sein de l'union régionale des groupements de donneurs de sang bénévoles de Lorraine-Champagne-Ardenne, la réforme du service national et plus particulièrement l'organisation de la semaine réservée au rendez-vous citoyen. En effet, il est à craindre que la réforme du service militaire ne permette plus de sensibiliser les jeunes appelés à l'intérêt de donner son sang, entraînant ainsi la disparition de plusieurs milliers de dons dans les régions de garnison. Il lui rappelle que le service militaire s'effectuait, avant cette réforme, sur une période de dix mois, ce qui permettait de sensibiliser les jeunes sur cet acte civique. Or le rendez-vous citoyen ne le permettra plus, compte tenu de sa courte durée d'une semaine. Il lui demande donc s'il est prévu d'aborder cette question lors de la prochaine discussion du texte de loi relatif au service national, afin que la sensibilisation au don bénévole du sang mais aussi des organes soit retenue comme un objectif d'éducation au civisme.

Texte de la réponse

Le rendez-vous citoyen représentera un temps privilégié entre la nation et sa jeunesse ainsi qu'une occasion solennelle de rappeler à chaque jeune Français ses droits et ses devoirs au sein de la communauté nationale. Ainsi, parmi les objectifs d'un « parcours de la citoyenneté », une information sera faite dans différents domaines dont celui de la santé ; des modules abordant des sujets divers relevant de la santé publique sont prévus. Ils ont fait l'objet de travaux interministériels notamment avec la direction générale de la santé. Une sensibilisation sur le thème des dons biologiques, notamment les dons du sang et d'organes, sera entreprise dans le cadre d'un programme d'éducation sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47421

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 177

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 948